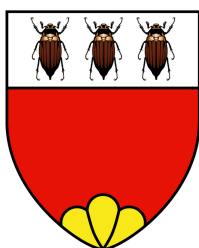


**COMMUNE DE  
BELMONT-SUR-LAUSANNE**



**RECUEIL DES REMARQUES**

**Comptes 2021**



## Recueil des remarques aux comptes 2021

### Remarques générales

#### **xxx.3133.00 Achats produits & fournitures nettoyage**

- au compte 2021	CHF	32'492.50
- au budget 2021 adopté	CHF	48'300.00
- diminution	CHF	15'807.50

*Le budget des produits et fournitures nettoyage est systématiquement prévu dans les services 110 (principalement), 511, 512 et 711.1. Une fois l'année terminée, sa consommation est répartie en fonction de l'utilisation effectivement constatée dans les autres services. La dépense globale demeure toutefois en dessous du budget global.*

#### **xxx.3139.01 Achats marchand. crédit extrabud. Muni**

- au compte 2021	CHF	10'912.85
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	10'912.85

*Cette nature, distribuée sur plusieurs services, comprend les dépenses validées par la Municipalité sur l'enveloppe extrabudgétaire des CHF 100'000.- accordés. Les dépenses imputées dans ce compte ne concernent que des marchandises.*

#### **xxx.3141.03 Frais d'entretien du bâtiment - fonds PA**

- au compte 2021	CHF	20'536.70
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	20'536.70

*Cette nature, distribuée sur plusieurs services, comprend les dépenses validées par la Municipalité qui seront ensuite prélevées sur le fonds de rénovation PA (PA = Patrimoine administratif, voir également remarque poste xxx.4803.01).*

#### **xxx.3189.04 Achats services crédit extrabud. Muni**

- au compte 2021	CHF	88'409.26
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	88'409.26

*Cette nature, distribuée sur plusieurs services, comprend les dépenses validées par la Municipalité sur l'enveloppe extrabudgétaire des CHF 100'000.- accordés. Les dépenses imputées dans ce compte ne concernent que des prestations.*

**xxx.4803.01 Prélèvement sur le fonds de rénovation PA**

- au compte 2021	CHF	20'536.70
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	20'536.70

*En complément à la remarque du poste xxx.3141.03, cette nature reflète le prélèvement au fonds de rénovation PA des dépenses sur ce thème accordées par la Municipalité.*

**Remarques particulières****101 Conseil communal****101.3170.02 Bons accordés par la Municipalité**

- au compte 2021	CHF	2'300.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- Diminution	CHF	-2'300.00

*Ce montant correspond à la provision au bilan des frais représentés par l'octroi de bons aux conseiller.ère.s communaux.ales, en lieu et place du repas traditionnel du Conseil communal. Le montant affiché ici correspond à la charge des bons 2021 portée en provision, diminuée de la valeur des bons de l'année 2020 non utilisés.*

**102 Municipalité****102.3001.01 Vacances**

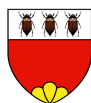
- au compte 2021	CHF	315'945.80
- au budget 2021 adopté	CHF	303'000.00
- augmentation	CHF	12'945.80

*Cette augmentation correspond à la rémunération du solde des heures supplémentaires effectuées par des Municipaux au 30.06.2021. Ce montant est largement compensé par l'encaissement de rétribution externe au compte 102.4361.00 (CHF 17'951.75). Pour rappel, dès le 1er juillet 2021, la Municipalité est passée à un principe de rémunération forfaitaire qui ne tient plus compte du solde d'heures effectivement réalisées.*

**102.3030.00 Assurances sociales**

- au compte 2021	CHF	34'461.30
- au budget 2021 adopté	CHF	24'800.00
- augmentation	CHF	9'661.30

*Cette augmentation s'explique par une sous évaluation du budget.*

**102.3040.00 Cotisation à la caisse de pension**

- au compte 2021	CHF	44'450.00
- au budget 2021 adopté	CHF	31'000.00
- augmentation	CHF	13'450.00

*Cette augmentation s'explique par une sous évaluation du budget.*

**102.3050.00 Assurance accidents et maladie**

- au compte 2021	CHF	10'458.50
- au budget 2021 adopté	CHF	6'000.00
- augmentation	CHF	4'458.50

*Cette augmentation s'explique par une sous évaluation du budget.*

**110 Administration****110.3012.00 Traitement du personnel divers**

- au compte 2021	CHF	41'836.18
- au budget 2021 adopté	CHF	13'600.00
- augmentation	CHF	28'236.18

*Cette augmentation s'explique par le remplacement de personnel absent au sein de l'administration. Il est à déduire de ce montant les indemnités reçues des assurances à hauteur de CHF 185'125.95 au poste 110.4361.00.*

**110.3101.00 Imprimés et fournitures de bureau**

- au compte 2021	CHF	22'884.65
- au budget 2021 adopté	CHF	18'000.00
- augmentation	CHF	4'884.65

*Cette hausse s'explique par l'omission au budget des frais représentés par le matériel de vote, à charge de la commune, qui a été commandé en 2021 pour les différents scrutins.*

**110.3102.00 Livres, journaux, documentations, annonces**

- au compte 2021	CHF	5'724.25
- au budget 2021 adopté	CHF	3'000.00
- augmentation	CHF	2'724.25

*Cette augmentation s'explique par le recours à diverses publications dans le quotidien 24 heures plus onéreuses que prévues.*

**110.3182.00 Frais téléphones, natels, concessions radio, TV**

- au compte 2021	CHF	4'751.76
- au budget 2021 adopté	CHF	2'130.00
- augmentation	CHF	2'621.76

*Cette différence avec le budget s'explique d'une part par une ventilation des frais de téléphonie au budget différente que celle qui a été appliquée dans les comptes, et d'autre part, par des frais forfaitaires de communication fixes facturés par Sunrise qui n'étaient pas connus auparavant. Le Budget 2022 a déjà été adapté en conséquence.*

**110.3189.05 Travaux exécutés par des tiers (remplacement)**

- au compte 2021	CHF	93'500.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	93'500.00

*Ce montant correspond au mandat d'outsourcing du service RH, confié à la Ville de Pully, en 2021. Il est également à déduire de ce montant les indemnités reçues des assurances à hauteur de CHF 185'125.95 au poste 110.4361.00.*

**110.4361.00 Remboursement de traitement et charges sociales**

- au compte 2021	CHF	185'128.95
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	185'128.95

*Cette augmentation correspond au montant reçu au titre d'indemnité de la part des assurances perte de gain. De nature imprévisible, ce montant n'est jamais porté au budget.*

**180 Transports publics****180.3663.01 Achat de cartes TL prépayées**

- au compte 2021	CHF	2'352.70
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	2'352.70

*Ce montant correspond au coût d'acquisition des cartes prépayées des TL (Transports Lausannois) qui ont récemment été mises en vente au guichet de la bourse. Le produit des ventes de ces cartes figurent au poste 180.4360.02 (solde CHF 246.- au 31.12.2021). La commune ne réalise actuellement aucun bénéfice sur la vente de ces cartes.*

**190 Service informatique****190.3189.00 Travaux exécutés par des tiers**

- au compte 2021	CHF	95'773.60
- au budget 2021 adopté	CHF	85'880.00
- augmentation	CHF	9'893.60

*Cette augmentation concerne un dépassement dans le coût des prestations facturées par l'entreprise OFISA Informatique, distributrice de nos deux ERP, à savoir Innosolv City et ABACUS. Ce surcoût correspond au passage d'une mise à jour nécessaire et imprévue (CHF 11'362.35).*



## 220 Service financier

### 220.3301.00 Amortissement de créances et débiteurs

- au compte 2021	CHF	10'181.77
- au budget 2021 adopté	CHF	7'000.00
- augmentation	CHF	3'181.77

*Cette hausse concerne d'abord le passage en perte d'une facture faite concernant des dommages subis par la commune, mais pour lesquels l'assurance des auteurs.rice.s n'a pas versé l'entier de la valeur demandées (CHF 1'000). Elle concerne ensuite le traitement courant des dossiers de contentieux qui avait été mis en pause durant l'année 2020.*

### 220.3520.01 Participation complémentaire à des charges d'autres communes

- au compte 2021	CHF	362'243.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	362'243.00

*Ce montant correspond au paiement du solde de la péréquation directe 2020. Conformément au préavis adopté 06/2021 "Demande de crédit extrabudgétaire 2021 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la péréquation directe et à la Réforme policière 2020", ce montant a été prélevé au fonds péréquation.*

### 220.3809.01 Attribution fonds de réserve péréquation

- au compte 2021	CHF	1'500'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'500'000.00

*Cette augmentation correspond à l'utilisation du résultat excédentaire 2021 destiné à couvrir les suppléments futurs de participation à la Péréquation qui seraient facturés à la commune.*

### 220.3809.03 Attribution fonds de réserve solidarité

- au compte 2021	CHF	100'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	100'000.00

*Ce montant concerne l'attribution de CHF 20'000.- au fonds de "soutien pour circonstances exceptionnelles" puis de CHF 80'000.- au fonds "durabilité".*

### 220.4809.01 Prélèvement fds réserve péréquation

- au compte 2021	CHF	362'243.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	362'243.00

*En complément de la remarque au poste 220.3520.01, ce montant concerne le prélèvement au fonds de la différence entre le solde attendu et le montant effectivement reçu pour la péréquation.*



## 350 Bâtiment Pasche

### 350.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au compte 2021	CHF	6'684.60
- au budget 2021 adopté	CHF	3'480.00
- augmentation	CHF	3'204.60

*Cette hausse correspond à des frais d'entretien nécessaires effectués sur le bâtiment qui n'ont pas été prévus au budget.*

### 350.3320.00 Amortissements supplémentaires

- au compte 2021	CHF	766'868.60
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	766'868.60

*Ce montant correspond à l'amortissement supplémentaire sur la maison Pasche, conformément aux propositions de la Municipalité sur l'utilisation du résultat 2021.*

## 351 Auberge communale

### 351.3301.00 Amortissement des créances et débiteurs

- au compte 2021	CHF	10'415.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	10'415.00

*Cette somme correspond aux loyers non perçus durant la période du Covid-19.*

### 351.4360.00 Remboursement de tiers

- au compte 2021	CHF	36'844.40
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	36'844.40

*Ce montant correspond aux remboursements de la gérance Rilsa pour frais d'achat de pellets. Ce montant est refacturé aux locataires par le biais des charges de chauffage qui accompagnent leur loyer.*

## 357 Bâtiment administratif

### 357.3803.00 Attribution fonds de rénovation bâtiment

- au compte 2021	CHF	20'536.70
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	20'536.70

*Cette augmentation concerne l'attribution au fonds d'un montant qui porte son solde à CHF 100'000.-. La Municipalité souhaite ainsi assurer la couverture des frais imprévus engendrés par le vieillissement des bâtiments.*



## 358 Salles et terrain de sport

### 358.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2021	CHF	4'113.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	4'113.00

*Cette somme correspond à des frais liés à une étude réalisée sur le patrimoine administratif de la commune en vue de sa rénovation. Cette augmentation est compensée par le non dépensé de CHF 10'000.- au poste 352.3185.00.*

## 359 Bâtiment feu-voirie-S.I.

### 359.4271.01 Loyers appartement

- au compte 2021	CHF	50'461.50
- au budget 2021 adopté	CHF	15'700.00
- augmentation	CHF	34'761.50

*Cette augmentation correspond aux loyers perçus auprès du nouvel occupant des locaux précédemment loués par le SDIS. Dans les faits, ce poste ne comporte pas d'autre revenu locatif. La terminologie du compte sera adaptée dès l'exercice 2022 pour mentionner une "surface commerciale" au lieu d'un "appartement". Le revenu de CHF 15'700.- prévu au budget concernait bien un appartement, lequel est resté vacant en 2021.*

### 359.4271.03 Loyers locaux service du feu

- au compte 2021	CHF	10'000.00
- au budget 2021 adopté	CHF	40'000.00
- diminution	CHF	30'000.00

*En complément de la remarque du poste 359.4271.01, cette diminution s'explique par la facture d'un seul trimestre au SDIS avant la libération des locaux au 31 mars 2021.*

## 420 Service de l'urbanisme

### 420.3102.00 Livres, journaux, documentations, annonces

- au compte 2021	CHF	7'575.90
- au budget 2021 adopté	CHF	6'000.00
- augmentation	CHF	1'575.90

*Cette hausse concerne essentiellement des frais de parution des annonces pour les enquêtes publiques, refacturés au prix coûtant aux propriétaires par le compte 420.4313.00 avec les autres émoluments (solde du compte CHF 21'686.70).*



**420.3320.00 Amortissements supplémentaires**

- au compte 2021	CHF	21'666.65
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	21'666.65

*Cet amortissement, non prévu au budget concerne le solde des dépenses effectuées au sujet du PGA (renommé PaCom depuis) en 2021 sur le compte d'attente du même nom au bilan. Ce compte d'attente avait été bouclé au 31.12.2020, mais des dépenses nécessaires y ont encore été portées en 2021 ce qui explique l'amortissement du montant présenté ici. Dans l'avenir, un préavis lié aux futures dépenses du PaCom sera présenté au Conseil.*

**430 Routes****430.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au compte 2021	CHF	3'505.45
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	3'505.45

*Ce montant concerne des travaux de géomètre pour transfert du domaine public au domaine privé communal au Coin d'En-haut.*

**430.3320.00 Amortissements supplémentaires**

- au compte 2021	CHF	19'370.30
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	19'370.30

*Ce montant correspond à l'amortissement supplémentaire sur l'étude liée au parking du Blessoney, conformément aux propositions de la Municipalité sur l'utilisation du résultat 2021.*

**431 Voirie****431.3124.01 Achats carburants, combustibles**

- au compte 2021	CHF	5'479.96
- au budget 2021 adopté	CHF	3'000.00
- augmentation	CHF	2'479.96

*Ce dépassement du montant budgété s'explique essentiellement par une ventilation différente des frais de carburant entre le budget et les comptes. Il est à mettre en relation avec le non dépensé de CHF 1'839.46 constatés aux postes 432 & 440.3124.01. Le solde de la différence s'explique par une sous évaluation du budget.*

**431.3135.00 Achat de fournitures pour déneigement**

- au compte 2021	CHF	55'089.10
- au budget 2021 adopté	CHF	40'000.00
- augmentation	CHF	15'089.10

*Ce dépassement concerne des dépenses effectuées pour du sel destiné au déneigement des routes. Il traduit toute la difficulté à prévoir de manière exacte le besoin en sel d'une année à l'autre.*

**431.3189.00 Travaux exécutés par des tiers**

- au compte 2021	CHF	5'481.95
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'481.95

*Ce montant concernent des frais engendrés par le recours à une entreprise externe pour assurer les travaux de déneigement sur le territoire de la commune. Il est compensé par les indemnités journalières perçues de la part des assurances dans le poste 431.4361.00 (valeur CHF 27'587.15).*

**432 Véhicules****432.3186.00 Primes d'assurances, RC, choses**

- au compte 2021	CHF	11'621.50
- au budget 2021 adopté	CHF	7'300.00
- augmentation	CHF	4'321.50

*Cette différence avec le budget s'explique premièrement par le paiement de franchises contractuelles à notre assureur dans le cadre de deux sinistres qui impliquaient la commune (CHF 2'000.-) mais également par la facturation de primes d'assurance plus importantes liées à des véhicules appartenant au SDIS, mais immatriculés au nom de la commune. Ces montants ont été refacturés au SDIS dans le compte 432.4360.00 (valeur de la facture CHF 4'638.20).*

**450 Ordures ménagères et déchets****450.3188.01 Ramassage papier**

- au compte 2021	CHF	104'432.24
- au budget 2021 adopté	CHF	76'000.00
- augmentation	CHF	28'432.24

*Cette augmentation est liée à une sous-évaluation du budget face à la réalité 2021. Au vu du contexte sanitaire, une hausse de la production des déchets ménagers a été constatée.*

**450.3188.02 Ramassage verre**

- au compte 2021	CHF	29'938.98
- au budget 2021 adopté	CHF	23'000.00
- augmentation	CHF	6'938.98

*De manière analogue au poste 450.3188.01, une hausse de la production des déchets ménagers a été constatée en 2021.*

**450.3188.03 Ramassage déchets compostables**

- au compte 2021	CHF	127'340.01
- au budget 2021 adopté	CHF	111'000.00
- augmentation	CHF	16'340.01

*De manière analogue au poste 450.3188.01 et suivants, une hausse de la production des déchets ménagers a été constatée en 2021.*

**460 Réseau d'égouts****460.3189.01 Travaux exécutés par des tiers - SIGIP**

- au compte 2021	CHF	10'941.65
- au budget 2021 adopté	CHF	5'000.00
- augmentation	CHF	5'941.65

*Cette augmentation concerne des travaux de relevés plus important qu'estimés, il s'agit notamment de relevés liés aux chantiers Burenz-Chaffeises et chemin du Plan.*

**511 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)****511.3011.00 Traitements**

- au compte 2021	CHF	537'160.85
- au budget 2021 adopté	CHF	520'000.00
- augmentation	CHF	17'160.85

*Cette hausse s'explique par des remplacements de personnel absent (maladie ou accident). Elle est à mettre en relation avec la diminution du poste 511.3011.02 (non dépensé de CHF 27'033.-).*

**511.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au compte 2021	CHF	29'678.50
- au budget 2021 adopté	CHF	15'000.00
- augmentation	CHF	14'678.50

*Cette hausse s'explique par des frais de personnels facturés par l'entreprise Nanou plus élevés que les montants prévus. Le personnel de Nanou intervient sur demande en remplacement du personnel employé par la structure. Cette hausse est également à mettre en relation avec la diminution du poste 511.3011.02 (non dépensé de CHF 27'033.-).*

**511.3655.05 Correctif subv. FAJE année précédente**

- au compte 2021	CHF	1'103.43
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'103.43

*Cette somme correspond au correctif de la subvention FAJE établi selon le décompte définitif de l'année 2020. Les subventions ordinaires de la FAJE sont versées sur la base des salaires budgétés, puis sont ensuite adaptées à la réalité des comptes, si nécessaire.*



## 560 Service médical et dentaire

### 560.3524.00 Participation à des charges d'hygiène et de santé publique

- au compte 2021	CHF	5'537.25
- au budget 2021 adopté	CHF	2'400.00
- augmentation	CHF	3'137.25

*Ce dépassement concerne une facture de la ville de Lausanne pour une visite de dépistage dentaire durant l'année scolaire 2021. Le montant porté au budget prévoyait un coût moins élevé.*

## 610 Corps de Police et signalisation

### 610.3521.09 Part. complémentaire réforme policière

- au compte 2021	CHF	3'793.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	3'793.00

*Ce montant correspond au paiement du solde de la réforme policière 2020. Conformément au préavis adopté 06/2021 "Demande de crédit extrabudgétaire 2021 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la péréquation directe et à la Réforme policière 2020", ce montant a été prélevé au fonds péréquation.*

### 610.4356.00 Facturation de service à des tiers

- au compte 2021	CHF	11'658.20
- au budget 2021 adopté	CHF	500.00
- augmentation	CHF	11'158.20

*Ce montant correspond à diverses facturations établies en lien avec l'utilisation ou la réservation du domaine public (réservation de places, chantier etc...). Ce poste comprend notamment une facture qui s'élève à CHF 8'657.- pour une réservation de places de stationnement au chemin de la cure.*

### 610.4809.01 Prélèvement fds réserve péréquation

- au compte 2021	CHF	3'793.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	3'793.00

*En complément de la remarque au poste 610.3520.09, ce montant concerne le prélèvement au fonds de la différence entre le solde attendu et le montant effectivement reçu pour la péréquation.*



## 710 Service social

### 710.3655.01 Participation accueil de jour (AMF)

- au compte 2021	CHF	44'508.30
- au budget 2021 adopté	CHF	74'400.00
- diminution	CHF	29'891.70

*Cette diminution s'explique par des frais de fonctionnement liés au réseau des accueillant.e.s en milieu familial moins élevés que prévu sur l'année 2021. En fonction du nombre d'accueillant.e.s, ces frais sont facturés aux communes concernées par le réseau PPBL.*

## 711.1 Nursery-garderie

### 711.1.3011.02 Traitements du personnel divers

- au compte 2021	CHF	171'622.55
- au budget 2021 adopté	CHF	98'000.00
- augmentation	CHF	73'622.55

*Cette augmentation concerne des frais de personnel intervenus en remplacement d'autres employés. Sont à déduire de ce montant les indemnités reçues des assurances dans le poste 711.1.4361.00 (CHF 8'721.80) ainsi que le non dépensé du poste 711.1.3011.00 (CHF 58'571.55).*

### 711.1.3050.00 Assurances accidents et maladie

- au compte 2021	CHF	50'941.40
- au budget 2021 adopté	CHF	30'150.00
- augmentation	CHF	20'791.40

*Cette augmentation correspond à un versement rétroactif de CHF 26'178.- fait à notre assurance perte de gain maladie. Ce montant s'explique par des indemnités journalières perçues en 2020 de manière indue dans le cadre d'un sinistre.*

### 711.1.3092.00 Frais de recherche de personnel

- au compte 2021	CHF	4'347.15
- au budget 2021 adopté	CHF	1'500.00
- augmentation	CHF	2'847.15

*Cette augmentation correspond aux sommes dépensées pour la mise au concours de différents postes au sein de la structure. Ces éléments n'étaient pas connus lors de la création du budget.*

### 711.1.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au compte 2021	CHF	8'142.85
- au budget 2021 adopté	CHF	520.00
- augmentation	CHF	7'622.85

*Cette augmentation reflète les coûts de travaux devenus nécessaires afin de garantir une conformité aux exigences de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants).*

**711.1.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au compte 2021	CHF	22'337.90
- au budget 2021 adopté	CHF	20'000.00
- augmentation	CHF	2'337.90

*Ce poste comprend les frais liés à l'emploi de personnel de l'entreprise Nanou pour compléter les équipes éducative, de manière ponctuelle. Le recours à cette solution a été plus élevé en 2021 que prévu.*

**711.1.3655.05 Correctif subv. FAJE année précédente**

- au compte 2021	CHF	76'660.31
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	76'660.31

*Cette somme correspond d'une part au solde versé à la FAJE en guise de correctif suite à l'établissement du décompte final 2020, mais également à un transitoire passé sur le correctif attendu pour l'année 2021. Les subventions ordinaires de la FAJE sont versées sur la base des salaires budgétés, puis ensuite adaptées à la réalité des comptes, si nécessaire.*

**720 Prévoyance sociale****720.3515.02 Part. complémentaire charges cantonales prévoyance**

- au compte 2021	CHF	378'834.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	378'834.00

*Ce montant correspond au paiement du solde de la péréquation indirecte 2020. Conformément au préavis adopté 06/2021 "Demande de crédit extrabudgétaire 2021 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la péréquation directe et à la Réforme policière 2020", ce montant a été prélevé au fonds péréquation.*

**720.4809.01 Prélèvement fds réserve péréquation**

- au compte 2021	CHF	378'834.00
- au budget 2021 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	378'834.00

*En complément de la remarque au poste 720.3515.02, ce montant concerne le prélèvement au fonds de la différence entre le solde attendu et le montant effectivement reçu pour la péréquation.*

**811 Service des eaux****811.3121.00 Achat d'eau**

- au compte 2021	CHF	334'398.00
- au budget 2021 adopté	CHF	317'000.00
- augmentation	CHF	17'398.00

*Ce dépassement s'explique par une sous évaluation du budget.*

**811.3189.02 Gestion administrative du comptage**

- au compte 2021	CHF	7'909.27
- au budget 2021 adopté	CHF	4'500.00
- augmentation	CHF	3'409.27

*Ce dépassement s'explique par une sous-évaluation du budget. Le calcul sera adapté dans le budget des exercices futurs.*

**811.4273.01 Location de compteurs d'eau et épuration**

- au compte 2021	CHF	385'663.37
- au budget 2021 adopté	CHF	250'500.00
- augmentation	CHF	135'163.37

*Cette augmentation s'explique par une sous-évaluation du montant budgété sur la partie abonnement. Le budget 2022 a déjà été adapté en conséquence.*

**811.4351.01 Vente d'eau, d'énergie, de combustible aux abonnés**

- au compte 2021	CHF	593'983.94
- au budget 2021 adopté	CHF	688'500.00
- diminution	CHF	94'516.06

*Cette différence s'explique des prévisions de vente d'eau portées au budget plus élevées que la réalité.*

**820 Service électrique****820.3140.00 Frais d'extension du réseau**

- au compte 2021	CHF	125'902.85
- au budget 2021 adopté	CHF	50'000.00
- augmentation	CHF	75'902.85

*Cette augmentation s'explique d'abord par CHF 31'193.85 liés au renforcement de l'alimentation Courtillet/Corbaz (note à la Commission des finances du 9.11.2021) puis par le déplacement d'un poste de distribution à l'angle Ch. Collège/Corbaz et finalement par des travaux de nouvelles alimentations. Ces frais sont entièrement portés au bilan par le biais du poste 820.4390.01.*

**820.3657.00 Subvention en faveur de la mobilité / énergie**

- au compte 2021	CHF	26'100.00
- au budget 2021 adopté	CHF	11'500.00
- augmentation	CHF	14'600.00

*Ce poste comprend les subventions versées au titre d'encouragement à la mobilité douce. Concrètement, il s'agit d'un montant de CHF 300 versé aux personnes éligibles qui ont fait l'acquisition d'un vélo électrique dans l'année. Ce montant est entièrement compensé par un prélèvement au fonds "énergie renouvelables" par le poste 820.4809.05.*